

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02175

Numéro SIREN : 820 111 763

Nom ou dénomination : CABARTIER

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/005246

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS CABARTIER					
SIRET	8	2	0	1	1
	1	1	7	6	3
	0	0	0	0	1
	8	Mél: cabartier@sa@gmail.com			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
39 AVENUE DE LABRIOULETTE 31220 CAZERES SUR GARONNE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Travaux d'installation d'équipements...			Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 10 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %				
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 octies-ter		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs		
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		EBP COMPTA EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date:	Lieu: CAZERES SUR GARONNE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: M	CABARTIER PRÉSIDENT	
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature:		
prestataire :					

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CABARTIER		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		39 AVENUE DE LABRIOULETTE		31220 CAZERES SUR GARONNE		
SIRET		8 2 0 1 1 1 7 6 3 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Exercice N clos le						
3 1 2 0 2 2						
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		Net				
		1		2		
		3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012		
		Autres * 014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		27 028 030		
	Immobilisations financières * (1)	040		462 042		
	Total I (5)	044		27 491 048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
		Marchandises * 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * 068		94 717 070		
		Autres * (3) 072		39 728 074		
	Valeurs mobilières de placement 080		082			
	Disponibilités 084		24 296 086		24 296	
	Charges constatées d'avance * 092		094			
Total II		096		158 742 098		
Total général (I + II)		110		186 232 112		
PASSIF				Exercice N		
				NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131		132			
	Report à nouveau		134		(56 524)	
	Résultat de l'exercice		136		41 610	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		(9 913)	
Provisions pour risques et charges				Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		5 421	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		13 988	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169		172		163 455	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		182 863		
Total général (I + II + III)		180		172 950		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS SAS CABARTIER		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				33 012 2023		Exercice N clos le	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons		215		214
			Intracommunautaires				
		Services *			217		218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	385 256
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		876		244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }						262
Total des charges d'exploitation (II)						264	348 144
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	37 074
Produits financiers (III)		280	5 434	Charges financières (V)		294	143
Produits exceptionnels (IV)						290	355
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }						300	1 109
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	41 610
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	41 610 314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des OPCs d'associés 247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU - TE (44 octies A) 987				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44 sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44 quindécies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991		Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	BUD (44 sexdecies) 992						
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
	Dont divers						
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies) 655						
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A) 643						
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B) 645						
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C) 647						
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D) 648						
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641							
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990							
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G) 649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col.2		352	41 610 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 73 796		dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col.2		370	41 610 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

L'ÉVALUATION À CONJECTURER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS SAS CABARTIER				Néant <input type="checkbox"/>							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402		404		406						
	Autres	410	412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426						
	Constructions	430	432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442		444		446						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452		454		456						
	Matériel de transport	460	15 833 462	9 000	464		466	24 833					
Autres immobilisations corporelles		470	2 195 472		474		476	2 195					
Immobilisations financières		480	462 482		484		486	462					
TOTAL		490	18 491 492	9 000	494		496	27 491					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	4 224	552	7 066	554	833	556	10 457				
Autres immobilisations corporelles		560	1 459	562	533	564	566	2 825					
TOTAL		570	5 683	572	7 599	574	833	576	13 282				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		1		2		3		4		5			
Nature des immobilisations cédées		virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS CABARTIER		Néant <input type="checkbox"/>				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610	612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620	5 428 622		624	5 428	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646			
	Sur comptes clients	650	33 952 652		654	33 952	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666			
TOTAL		680	39 380 682		684	39 380	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres immobilisations incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715	2						
Constructions	720		725	3						
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	5						
Matériel de transport	750		755	6						
Autres immobilisations corporelles	760		765	7						
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		73 796						
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)			Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter						
Déficits imputés		983		41 610						
Déficits reportables		984		32 186						
Déficits de l'exercice		860								
Total des déficits restant à reporter		870		32 186						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380			
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374	31 545		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	45 716		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

L'EMPLAQUE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS CABARTIER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		351 256	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
		TOTAL 1		106 351 256	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		9	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		TOTAL 2		144 9	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats		121		154 029	
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		46 350	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
		TOTAL 3		152 200 380	
IV – Valeur ajoutée produits					
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137 150 886	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		150 886	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020 <input checked="" type="checkbox"/>			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022 351 256		Effectifs au sens de la CVAE * 023 3.00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024 016			
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CG)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 2 0 1 1 1 7 6 3

Dénomination de l'entreprise SAS CABARTIER

Adresse (voie) 39 AVENUE DE LABRIOLETTE

Code postal 3 1 2 2 0 Ville CAZERES SUR GARONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONN CORRESPONDANTES	904	5000

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	CABARTIER	Prénom(s)	JEAN
Nom marital		% de détention	60.00	Nb de parts ou actions	3000
Naissance : Date	15/12/1955	N° Département	31000	Commune	TOULOUSE
Adresse : N°	39	Voie	AVENUE DE LABRIOLETTE	Pays	FR
Code postal	31220	Commune	CAZERES SUR GARONNE	Pays	FR
Titre (2)	M	Nom patronymique	CABARTIER	Prénom(s)	ROMAIN
Nom marital		% de détention	20.00	Nb de parts ou actions	1000
Naissance : Date	19/12/1988	N° Département	31000	Commune	TOULOUSE
Adresse : N°	65	Voie	ROUTE DE LASSERRE	Pays	FR
Code postal	31430	Commune	LE FOUSSERET	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)	M	Nom patronymique	CABARTIER	Prénom(s)	LAMBERT	Nom marital		% de détention	20.00	Nb de parts ou actions	1000	
Naissance :	Date	16/12/1992	N° Département	31000	Commune	TOULOUSE	Pays	FR				
Adresse :	N°	3B	Voie	RUE DE BORDEBLANQUE			Code Postal	31220	Commune	CAZERES SUR GARONNE	Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°		Voie				Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°		Voie				Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°		Voie				Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°		Voie				Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°		Voie				Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays					
Adresse :	N°		Voie				Code Postal		Commune		Pays	

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ASSOCIES REUNIE
LE LUNDI 17 JUILLET 2023
A 17 Heures.

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus au Président pour la gestion et l'exécution de son mandat pour l'exercice 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice dont elle constate l'existence et s'élevant à 41.610 Euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

